



Menace de mort sans suite

Par **Sammy999**, le **02/05/2020 à 10:54**

À cause du troubles de voisinage de voisins bruyant, je me suis fait menacer de mort 3 fois, car j'ai écrit en courrier recommandé aux personnes concernées.

J'ai déposer 3 plaintes différentes concernant 3 personnes différentes.

Aucune suite n'a été donner, ces personnes jouissant d'une impunité totale continuent et essayent de m'intimider pour que je me taise.

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!

[/quote]

Par **Visiteur**, le **02/05/2020 à 12:36**

BONJOUR

Merci de tenir compte des consignes données par les CGU, rappelées par Youris en fin de votre post.

Vous pouvez saisir le procureur, du problème.

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/porter-plainte>

Par **tomrif**, le **02/05/2020 à 15:13**

bonjour,

si chaque personne ne vous a menacé qu'une seule fois oralement, alors aucun délit n'a été commis, faute de répétition. L'absence de poursuite est donc normale.

si vous voulez que vos voisins soient poursuivis au pénal, faites une citation directe. si un juge dit que le délit n'a pas été commis faute de répétition, alors vous pourriez être condamné pénalement pour dénonciation calomnieuse.

Par **Sammy999**, le **02/05/2020** à **16:59**

Bonjours

MERCI de la réponse.

Un voisin ma menacer 2 fois, preuve à l'appui.

Capture d'écran et audio vocal

Et aucune suite donner